

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2020  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 1-**

**Etablissement : Institut Supérieur d'Ingénierie et Technologies de Santé**  
**Filière : Maintenance Biomédicale**  
**Semestre : S3**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de la **Maintenance Biomédicale** qui auront lieu du **13 Janvier au 28 Janvier 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Etage : REZ-DE-CHAUSSÉE
- Salle : 4
- Emplacement : 5

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL KAMAR Imane
- N° d'inscription : INS-ISITS00006685/2019
- CIN/Passeport : AD287573

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Méthodes Numériques                                    | 13/01/2020  | 11h30       |
| 2     | Sciences Biologiques                                   | 15/01/2020  | 11h30       |
| 3     | Mécanique des Fluides                                  | 17/01/2020  | 11h30       |
| 4     | Electronique, Instrumentation et Notions de Métrologie | 20/01/2020  | 11h30       |
| 5     | Développement Humain et NTIC-III                       | 22/01/2020  | 11h30       |
| 6     | Sciences Juridiques et Sociales                        | 24/01/2020  | 11h30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.